



Les mesures du projet de loi sur «l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées» votée le 11 février 2005, sont applicables à partir du 1er janvier 2006.

Rappelons que les entreprises assujetties à l'obligation d'emploi demeurent celles dont l'effectif est d'au moins 20 salariés. Elles continuent à être exposées au quota de 6 % d'embauche de travailleurs handicapés.

HANDICAPEMPOI.COM

Handicapemploi.com permet une mise en relation directe entre les candidats et les entreprises. 1er site d'emploi Handicap au Canada, maintenant en France, offre des chances égales à tous les employeurs de dénicher leurs futurs collaborateurs. Affichez des offres et effectuez des recherches en fonction des différents types de handicap.

LE GUIDE DE L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES

Un guide pratique édité par l'AGEFIPH en partenariat avec le magazine Liaisons sociales a été réalisé, permettant de toucher les décideurs économiques.

Pour plus d'information www.agefiph.fr



AGENCE « ENTREPRISES ET HANDICAP »

Cette agence est financée par le Club Entreprise et Handicap (créé par Marie Anne MONTCHAMP, ancien ministre) qui regroupe 10 entreprises dont SFR, le Groupe La Poste, Thalès, Banque de France, Dexia Crédit Local, Thalès...qui engagent leur responsabilité sociale sur la question du handicap.

Des études peuvent être téléchargées sur le site Internet, comme par exemple :

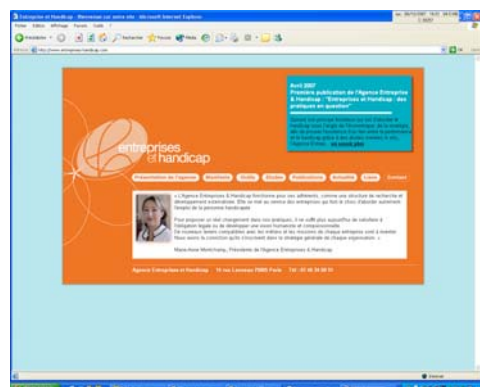
« Recrutement et handicap - Le recrutement des personnes handicapés, connaître ses pratiques par l'auto-testing : le cas du Groupe Vedior France » ou encore « Sensibilisation au handicap - Comment sensibiliser l'entreprise à la problématique du handicap ? ».....

<http://www.entreprises-handicap.com/etudes.htm>

Agence « Entreprises et Handicap »

14 rue Lanneau 75005 Paris

Tél. : 01 46 34 60 51



■ MISSION HANDICAP, UNE NOUVELLE AMBITION POUR DASSAULT SYSTEMES

Dassault Systèmes confirme sa mobilisation envers les personnes handicapées et renouvelle l'accord sur leur emploi et leur insertion : « Suresnes, le 12 septembre 2007 – L'accord sur l'insertion et l'emploi des personnes handicapées a été renouvelé pour trois ans (2007-2009) et signé par la CFE-CGC, la CFDT, et FO. Il témoigne de la volonté de Dassault Systèmes de faire de l'embauche, de la formation et du maintien dans l'emploi des handicapés un axe majeur de sa politique de Responsabilité Sociale.

Accueillir et Former

Au-delà du recrutement de personnes handicapées, l'ambition de Dassault Systèmes est également de former à la 3D des étudiants et demandeurs d'emploi en situation de handicap. L'objectif de cette formation « assistant 3D » étant de leur permettre de développer à la fois leurs compétences et leur employabilité.

De nouveaux partenariats seront noués par Dassault Systèmes avec des établissements d'aide par le travail (ESAT). Dans ce cadre, Dassault Systèmes confiera des missions ponctuelles ou de longue durée aux personnes handicapées de ces structures, facilitant ainsi leur insertion progressive sur le marché du travail. Une fois intégrées, Dassault Systèmes continuera à les accompagner en aménageant leur poste, leur temps de travail et en adaptant l'accessibilité aux locaux.

Recruter

D'ici 2009, Dassault Systèmes s'engage à recruter au moins dix personnes handicapées. Afin de faciliter le quotidien de ces collaborateurs, l'entreprise s'emploiera à aménager leur poste de travail de manière optimale et étudiera également, au cas par cas, les conditions d'accessibilité en collaboration avec la médecine du travail et un ergonome.

■ AGEFIPH – AVRIL 2007 DOSSIER SPÉCIAL « RECRUTER UNE PERSONNE HANDICAPÉE »

L'Agefiph a réalisé un dossier spécial à destination des entreprises : « Recruter une personne handicapée ». Ce dossier, en ligne sur le site de l'Agefiph, propose : des conseils d'experts pour rechercher des candidats sans difficulté (avoir le réflexe intérim ou encore Cap emploi...), mais aussi pour que les recrutements se fassent le plus sereinement possible ;

des témoignages d'embauches réussies - témoignages livrés par des responsables de recrutement ;

des services de l'Agefiph, tels que l'espace emploi qui propose un grand nombre de CV, les services départementaux d'appui au maintien dans l'emploi, ou encore des aides adaptées pour accompagner les entreprises dans leurs démarches de recrutement et de maintien dans l'emploi.

De plus, l'Agefiph propose deux guides pour aller plus loin :

un guide proposant les 10 questions/réponses d'un recrutement réussi ;

un guide de conseils et d'aides pour faciliter le recrutement de personnes handicapées.

Pour en savoir plus sur ce dossier, cliquer sur le lien

http://www.agefiph.fr/index.php?nav1=entreprises&nav2=actu_agenda&nav3=ent

Documents téléchargeables



● Guide

Recruter une personne handicapée : 10 questions clés
(PDF - 233.4 Ko)

<http://www.handicap.gouv.fr/IMG/pdf/1-GuideAgefiph-RecruterPH.pdf>



● Guide

Comment recruter une personne handicapée ? (PDF - 285.1 Ko)

<http://www.handicap.gouv.fr/IMG/pdf/2-GuideAgefiph-RecruterPH.pdf>

■ AGEPIPH POUR L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES

Partenaire de la politique de l'emploi menée par les pouvoirs publics, l'Agefiph est aujourd'hui un acteur central de l'emploi des personnes handicapées. Une mission de service public qui s'inscrit dans le cadre d'une convention signée avec l'Etat.



L'Agefiph est une association privée au service des personnes handicapées et des entreprises. Elle leur apporte des aides et des conseils ainsi que l'appui d'un réseau de prestataires sélectionnés par ses soins.

L'Agefiph poursuit quatre objectifs principaux :

- Développer la qualification des personnes handicapées,
- Améliorer l'accès à l'emploi des travailleurs handicapés,
- Aider les entreprises à recruter et à conserver leurs salariés handicapés,
- Approfondir la connaissance de la population active handicapée.

Le Réseau des partenaires - Opérateurs et partenaires institutionnels :

Les opérateurs

Plus de 2600 opérateurs locaux, financés par l'Agefiph, interviennent auprès des personnes handicapées et des entreprises

■ **Le réseau Cap Emploi.** Les 119 Cap Emploi proposent aux personnes et aux entreprises un accompagnement personnalisé, à toutes les étapes du parcours d'insertion et du recrutement.

■ **Les services départementaux d'appui au maintien dans l'emploi.** Ils apportent des conseils aux employeurs pour maintenir dans l'emploi leurs salariés handicapés déclarés inaptes ou en risque d'inaptitude.

■ **Les chargés de mission information et sensibilisation.** Ils mobilisent et informent les employeurs et les salariés sur les questions liées à l'emploi des personnes handicapées.

■ **Les organismes d'accompagnement spécifique.** Ils proposent aux personnes handicapées et aux entreprises des prestations liées à la nature du handicap.

■ **Les organismes participant aux schémas régionaux de la formation professionnelle et de l'apprentissage.** Leur action vise à faciliter l'accueil et l'intégration des personnes handicapées dans les organismes de formation de droit commun.

■ **Les réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise.** Ils interviennent pour conseiller les demandeurs d'emploi handicapés, les aider à préparer et à mettre en œuvre leurs projets de création d'entreprise.

Les partenaires institutionnels

L'Agefiph développe également des partenariats avec les acteurs institutionnels majeurs de l'insertion, de la formation et du maintien dans l'emploi

■ ANPE

L'ANPE est un partenaire majeur de l'Agefiph pour l'accompagnement des chômeurs handicapés dans leur parcours vers l'emploi.

■ ANACT

L'Anact et l'Agefiph collaborent sur les questions relatives au maintien dans l'emploi des salariés handicapés.

■ AFPA

L'afpa et l'Agefiph collaborent pour amplifier l'accès des personnes handicapées à la formation qualifiante.

■ PDITH

Les programmes départementaux d'insertion des travailleurs handicapés (Pdith). Ce sont des espaces de concertation des acteurs professionnels et institutionnels, permettant de coordonner, au plan départemental, les interventions de l'Etat et de l'Agefiph en matière de politique d'emploi pour les personnes handicapées.

■ **Les associations de personnes handicapées.** En collaboration avec l'Agefiph, elles sensibilisent et informent les personnes handicapées sur toutes les questions relatives à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi.

■ **Les syndicats d'employeurs et de salariés.** Dans le cadre de conventions signées avec l'Agefiph, ils informent et sensibilisent leurs adhérents sur les questions relatives au recrutement ou au maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

■ Les Maisons de l'emploi.

L'Agefiph collabore avec les Maisons de l'emploi pour la définition et la mise en œuvre de politiques territoriales concertées, dans les domaines de l'emploi et de la formation professionnelle.



Pour plus d'informations, se connectez au site internet qui propose un espace « personnes handicapées » et un espace « entreprise ». <http://www.agefiph.fr/>

■ CAP EMPLOI

Le réseau CAP EMPLOI occupe aujourd'hui une place centrale dans le dispositif d'insertion des personnes handicapées, en assurant les missions spécifiques de préparation, d'accompagnement des parcours et d'insertion professionnelle des personnes handicapées.



Les missions du réseau Cap Emploi et l'expertise de ses collaborateurs constituent un appui technique à la disposition de l'ensemble des partenaires de l'insertion. Son financement est assuré principalement par l' AGEFIPH. Un relais existe sur Asnières : *OIP ADEH 92 - 29, rue Georges Guynemer - 92600 Asnières – Tél. : 01 41 32 00 13*

■ HANDI-CV

Le site de recrutement, HANDI-CV permet à toutes les personnes en recherche d'emploi et ayant une reconnaissance de travailleur handicapé, d'exister sur le web. Il a été conçu par des personnes directement concernées par le problème du handicap et soutenu financièrement par des acteurs actifs dans le monde des ressources humaines.

Pour en savoir plus connectez-vous sur www.handi-cv.com



■ HANPLOI-CED

Site national de recrutement dédié aux personnes handicapées et aux entreprises.

Avec le soutien de dix entreprises dont IBM, SFR, TOTAL et Michael Page.

L'association Hanploi-CED propose aux entreprises des solutions RH pour les aider à recruter des personnes handicapées.

Elle a créé le site www.hanploi.com en novembre 2005.

Dans ce cadre, un premier courrier, proposant une sélection de candidats handicapés issus de différents métiers et intervenant sur la région Ile-de-France, a été adressé à plus de 19 000 contacts clients et prospects issus de la base de données Michael Page.

Pour en savoir plus connectez-vous : www.hanploi.com



■ LES DEUX PLUS GRANDES SOCIÉTÉS D'INTERIM créent des pôles Handicap :

Il existe des Missions Handicap dans la plupart des grandes sociétés d'intérim, c'est le cas chez ADECCO et Manpower, qui en partenariat avec les institutionnels de l'emploi des travailleurs handicapés.

○ Adecco

s'engage résolument pour **favoriser l'insertion des personnes handicapées grâce à l'intérim**. Aujourd'hui, Adecco est le 1er employeur privé de personnes reconnues travailleurs handicapés en France.

Les missions d'intérim permettent aux entreprises, qui sont souvent "frileuses" à l'égard des personnes handicapées, de prendre conscience de leurs aptitudes et de les intégrer professionnellement.

Une remarque importante : dès l'inscription en agence, un candidat a tout intérêt à indiquer sans hésiter qu'il dispose d'une reconnaissance de la qualité de "travailleur Cotorep" ou d'une invalidité partielle permanente supérieur à 10 %. Il profitera ainsi de l'expérience d'Adecco pour évaluer quelles missions il peut remplir et éventuellement quelles modifications il faudra apporter au poste pour le lui rendre accessible (équipement informatique spécifique, siège ergonomique, accessibilité des locaux...).



Florence Gravellier, championne de tennis handisport et ambassadrice Adecco.

Diplômée de l'IEP de Bordeaux et tennismoman de haut niveau, Florence Gravellier, handicapée, a travaillé chez Adecco. Son engagement et sa détermination sont apparus comme des valeurs partagées avec Adecco.

Comment s'inscrire chez Adecco ?

En poussant la porte d'une agence Adecco ou en se connectant sur www.adecco.fr rubrique inscription en ligne/trouver une mission



Direction des Ressources Humaines Intérimaires Adecco

Pôle Handicap et Compétences 143, rue Blomet 75015 Paris – Tél : 01 56 56 17 10

Fax 01 46 46 17 03 - Agnes.roche@adecco.fr



Manpower

Manpower, 2e employeur de travailleurs handicapés en France.

La Mission Handicap de Manpower se compose d'une coordination nationale disposant de relais dans chacune des directions régionales afin d'agir concrètement tant au niveau des entreprises locales qu'au niveau des candidats.

Manpower a signé une convention avec l'Agefiph visant notamment à mettre en place des formations (contrats en alternance, plan de formation) pour les collaborateurs intérimaires Travailleurs Handicapés afin de favoriser leur accès aux missions et faciliter leur développement professionnel.

Manpower s'engage par ailleurs à accompagner les salariés intérimaires victimes d'un grave accident de travail vers une reconversion ou un nouveau métier. Vous pouvez contacter la Mission Handicap de Manpower par mail à l'adresse :

mission.handicap@manpower.fr

TH CONSEIL

TH Conseil est un cabinet de conseil, formation et recrutement spécialisé dans l'emploi des travailleurs handicapés. Ce cabinet oeuvre sur l'ensemble du territoire français auprès de tous types d'employeurs (entreprises, fonction publique, collectivités) qui mandatent sur des postes très variés. Si vous êtes en recherche d'emploi ou de stage ou que vous souhaitez donner une nouvelle orientation à votre carrière professionnelle, vous pouvez déposer votre dossier sur le site (www.thconseil/recrutement) et vous créer des alertes afin d'être informé(e) dès qu'une nouvelle offre répondant à vos critères de sélection est publiée.

Pour plus d'information cliquez sur www.thconseil.fr

